

Questions au Feuilleton

2. M. H. L. Laframboise sera muté au ministère du Travail à compter du 1^{er} mars 1976.

3. a) M. André Saumier, secrétaire adjoint de la coordination et du développement, a vu le ministère d'État chargé des Affaires urbaines lui accorder deux années de congé non payé à compter du 26 janvier 1976 pour qu'il puisse accepter un poste à l'extérieur du gouvernement fédéral. b) M. Harold Dick, coordonnateur principal pour la région des Prairies, a démissionné du Ministère le 16 janvier 1976 pour accepter un poste au sein d'un gouvernement provincial.

En ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement: 1. a) Deux fonctionnaires supérieurs de la Société ont pris leur retraite à la fin de 1975 en raison de leur âge ou de leurs longs états de service. b) Deux fonctionnaires supérieurs de la Société ont été détachés auprès de la Commission de lutte contre l'inflation. Ces retraites et mutations provisoires n'ont aucun lien avec la nomination de M. Teron au poste de secrétaire suppléant du ministère d'État chargé des Affaires urbaines. Les détails de l'administration du personnel de la Société relèvent de son président et de son conseil d'administration, et il n'est pas conforme à la ligne de conduite établie de divulguer les détails de cette administration.

MEER—L'AIDE FINANCIÈRE À PLACAGE CHAMPLAIN INC.

Question n° 3940—M. Lambert (Bellechasse):

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il accordé une aide financière à la société Placage Champlain Inc. de Tring Jonction dans le comté de Beauce-Sud et, dans l'affirmative, de quel montant?

2. La Société a-t-elle cessé toute activité?

3. Qui en sont ou en étaient les administrateurs?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: 1. Oui. Le ministère de l'Expansion économique régionale a offert une subvention de \$101,760. De ce montant, seulement \$83,823 ont été versés à cette compagnie.

2. Oui.

3. Les deux principaux administrateurs de Placage Champlain Inc. étaient Messieurs Jacques Dussault et Guy Rhéaume.

MEER—L'AIDE FINANCIÈRE À POLY-TRACTION INC.

Question n° 3941—M. Lambert (Bellechasse):

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il accordé une aide financière à la société Poly-Traction Inc. de Tring Jonction dans le comté de Beauce-Sud et, dans l'affirmative, de quel montant?

2. La Société a-t-elle cessé toute activité?

3. Qui en sont ou en étaient les administrateurs?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: 1. Oui. La société Dayco-Poly-Traction Ltée a accepté une offre de \$507,000. De ce montant, seulement \$201,960 ont été versés à la compagnie.

2. Oui.

[M. Sharp.]

3. Messieurs N. M. Davis, R. K. McKenzie, J. W. McCormack et J. G. Vanderwood étaient les administrateurs de Dayco (Canada), maison-mère de la société Dayco-Poly-Traction.

LE COÛT ESTIMATIF DU VERSEMENT DE LA PENSION DE VIEILLESSE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 60 À 64 ANS

Question n° 4082—M. Korchinski:

1. Quel est le coût prévu des pensions de vieillesse versées aux personnes âgées de 64 ans en 1976?

2. Combien en coûterait-il pour abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse en le réduisant d'un an par année?

3. Existe-t-il une évaluation des prestations de sécurité sociale, actuellement distribuées aux personnes faisant partie de chacune des catégories d'âge comprises entre 60 et 64 ans et, dans l'affirmative, quelle est cette somme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. A supposer que le taux de SV de janvier 1976 demeure constant en 1976 et selon les projections démographiques de Statistique Canada, le coût supplémentaire estimatif pour 1976 serait de 259.6 millions de dollars.

(Veuillez noter: Le Supplément de revenu garanti n'est pas compris dans cette évaluation.)

2. Selon l'hypothèse établie dans la question 1, le coût supplémentaire estimatif serait:

Année en millions de dollars	Âge d'admissibilité pour la SV	Coût supplémentaire estimatif
1976	64	\$ 259.6
1977	64-63	\$ 549.6
1978	64-62	\$ 848.5
1979	64-61	\$1,148.4
1980	64-60	\$1,469.1

(Veuillez noter: Les évaluations effectuées ci-dessus sont basées sur la valeur actuelle du dollar canadien.)

3. Voici une évaluation très approximative dérivée de l'enquête de 1973 «Finances des consommateurs»:

Groupe d'âge	Montant d'assistance sociale*
	Assistance* en million de dollars
60	\$28
61	\$23
62	\$34
63	\$22
64	\$18

* Les montants comprennent les paiements fédéral et provinciaux.

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les autres questions soient reportées?

Des voix: Reportées!